



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION DE CONFORMITE CNPP APPROVAL N° 2009-0003

MALVEILLANCE Vidéosurveillance

DEMANDE PAR	STIM ZA "Les Cousteliers" 6, avenue de l'Abrivado 34160 CASTRIES
DESCRIPTION DU PRODUIT	Enregistreur Vidéo Numérique
DESIGNATION DU MODELE	ST 402 - 4, 9 ou 16 entrées - Logiciel PCVeil 1500
DOMAINE COUVERT	Enregistreurs Vidéo-Numériques (EVN)
SPECIFICATIONS D'ESSAIS REF. CNPP	AVI 07-01, Procédure CNPP d'évaluation des Enregistreurs Vidéo Numériques :
«Transcription des exigences de performance vidéo mentionnées dans l'arrêté ministériel du 03/08/2007 portant définition des exigences techniques des systèmes de vidéosurveillance »	
RAPPORT D'ESSAIS	VI 09 0003 du 29 juin 2009

Droit d'usage du logo CNPP Approval pour le produit identifié ci-dessus valable jusqu'au 31 juillet 2014

Attestation établie à St Marcel le 7 juillet 2009 par le CNPP- Direction Technique

Cachet et signature du Directeur Technique :



La présente attestation "CNPP Approval" a été réalisée sur la base d'un essai unique et non pas sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification ou d'une reconnaissance assurance. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux produits soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification tel que défini par l'article L 115-27 du Code de la Consommation. De même, cette attestation CNPP Approval n'engage en aucun cas CNPP Entreprise quant à la conformité réglementaire du produit autres que les exigences de performance vidéo contenues dans l'arrêté du 03/08/2007 et de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation CNPP Approval, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite. Cette attestation permet à l'industriel détenteur du produit, de reproduire le logo CNPP Approval suivi de la mention "Attestation délivrée selon un essai unique, disponible sur www.cnpp.com, n° 200X-XXXX" sur la documentation commerciale et/ou sur l'emballage spécifiques au produit testé, à l'exclusion de tout marquage direct sur ce produit ou sur tout autre produit conformément aux conditions générales de vente DTG.04.002



Attestation délivrée selon un essai unique
Disponible sur www.cnpp.com
N° 2009-0003

www.cnpp.com



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION DE CONFORMITE CNPP APPROVAL N° 2009-0004

MALVEILLANCE Vidéosurveillance

DEMANDE PAR	STIM ZA "Les Cousteliers" 6, avenue de l'Abrivado 34160 CASTRIES
DESCRIPTION DU PRODUIT	Enregistreur Vidéo Numérique
DESIGNATION DU MODELE	ST 4100 - 4, 9 ou 16 entrées - Logiciel PCVeil 1500
DOMAINE COUVERT	Enregistreurs Vidéo-Numériques (EVN)
SPECIFICATIONS D'ESSAIS REF. CNPP	AVI 07-01, Procédure CNPP d'évaluation des Enregistreurs Vidéo Numériques :
«Transcription des exigences de performance vidéo mentionnées dans l'arrêté ministériel du 03/08/2007 portant définition des exigences techniques des systèmes de vidéosurveillance »	
RAPPORT D'ESSAIS	VI 09 0004 du 29 juin 2009

Droit d'usage du logo CNPP Approval pour le produit identifié ci-dessus valable jusqu'au 31 juillet 2014

Attestation établie à St Marcel le 7 juillet 2009 par le CNPP- Direction Technique

Cachet et signature du Directeur Technique :



La présente attestation "CNPP Approval" a été réalisée sur la base d'un essai unique et non pas sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification ou d'une reconnaissance assurance. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux produits soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification tel que défini par l'article L 115-27 du Code de la Consommation. De même, cette attestation CNPP Approval n'engage en aucun cas CNPP Entreprise quant à la conformité réglementaire du produit autres que les exigences de performance vidéo contenues dans l'arrêté du 03/08/2007 et de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation CNPP Approval, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite. Cette attestation permet à l'industriel détenteur du produit, de reproduire le logo CNPP Approval suivi de la mention "Attestation délivrée selon un essai unique, disponible sur www.cnpp.com, n° 200X-XXXX" sur la documentation commerciale et/ou sur l'emballage spécifiques au produit testé, à l'exclusion de tout marquage direct sur ce produit ou sur tout autre produit conformément aux conditions générales de vente DTG.04.002



Attestation délivrée selon un essai unique
Disponible sur www.cnpp.com
N° 2009-0004

www.cnpp.com



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION DE CONFORMITE CNPP APPROVAL N° 2009-0014

MALVEILLANCE Vidéosurveillance

DEMANDE PAR	STIM ZA "Les Cousteliers" 6, avenue de l'Abrivado 34160 CASTRIES
RAPPORT D'ESSAIS	VI 09 0004 du 29 juin 2009 VI 09 0004A du 21 septembre 2009
DESCRIPTION DU PRODUIT	Enregistreur Vidéo Numérique
DESIGNATION DU MODELE	ST 4300 - 4, 9 ou 16 entrées - Logiciel PCVeil 1500
DOMAINE COUVERT	Enregistreurs Vidéo Numériques (EVN)
SPECIFICATIONS D'ESSAIS REF. CNPP	AVI 07-01, Procédure CNPP d'évaluation des Enregistreurs Vidéo Numériques :

« Transcription des exigences de performance vidéo mentionnées dans l'arrêté ministériel du 03/08/2007 portant définition des exigences techniques des systèmes de vidéosurveillance »

Droit d'usage du logo CNPP Approval pour le produit identifié ci-dessus valable jusqu'au 30 septembre 2014

Attestation établie à St Marcel le 21 septembre 2009 par le CNPP- Direction Technique

Cachet et signature du Directeur Technique :



La présente attestation "CNPP Approval" a été réalisée sur la base d'un essai unique et non pas sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification ou d'une reconnaissance assurance. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux produits soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification tel que défini par l'article L 115-27 du Code de la Consommation. De même, cette attestation CNPP Approval n'engage en aucun cas CNPP Entreprise quant à la conformité réglementaire du produit autres que les exigences de performance vidéo contenues dans l'arrêté du 03/08/2007 et de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation CNPP Approval, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite. Cette attestation permet à l'industriel détenteur du produit, de reproduire le logo CNPP Approval suivi de la mention "Attestation délivrée selon un essai unique, disponible sur www.cnpp.com, n° 200X-XXXX" sur la documentation commerciale et/ou sur l'emballage spécifiques au produit testé, à l'exclusion de tout marquage direct sur ce produit ou sur tout autre produit conformément aux conditions générales de vente DTG.04.002



Attestation délivrée selon un essai unique
Disponible sur www.cnpp.com
N° 2009-0014

www.cnpp.com